

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-061

FINANCES LOCALES – 7.8 – fonds de concours

OBJET : Projet de requalification de l'Avenue de la Muzelle – Demande de subvention au Département de l'Isère

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-025 du 14 avril 2026 portant délégation de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

Considérant que la commune Les Deux Alpes a décidé d'engager un programme de requalification de l'Avenue de la Muzelle, avec pour objectif de transformer cet axe majeur de la station en un espace urbain, sécurisé, attractif et cohérent pour répondre aux besoins des habitants et touristes ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une stratégie globale d'amélioration de l'espace public et de modernisation des infrastructures de la station, essentielle pour maintenir l'attractivité touristique ;

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Département de l'Isère.

Article 2 : De déposer la fiche projet ci-jointe.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la commune. Ampliation adressée à Madame la préfète de l'Isère.

Les Deux Alpes, le 27 avril 2026
Par délégation du conseil municipal,
Maire, Stéphane SAUVEBOIS



Les délais max de dépose étaient en décembre. Il faudra donc leur faire vite possible.

à parvenir par courrier le plus

2026.061

Voici le récap de financement du projet (en HT) :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	792 013 (30%)	11/12/2025	
Région	264 004 (10%)	14/12/2025	
Etat	528 009 (20%)		
Union Européenne	132 002 (5%)		
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	1 716 028		
Autofinancement	924 016 (35%)		
TOTAL	2 640 044		

Etat et UE c'est hypothétique, ça ne sera pas forcément demandé.

Merci à vous deux

Bien à vous !

Salomé CARRET

Gestionnaire du domaine public – Chargée de projet aménagement urbain

☎ 04.85.31.00.58 - Poste n°145

✉ s.carret@mairie2alpes.fr

Mairie Les Deux Alpes
48 avenue de la Muzelle
38860 LES DEUX ALPES
www.mairie2alpes.fr

Commune
les 2 alpes
Mont de Lans - Venosc

 Commune Les Deux Alpes